

⑫

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

⑮ Numéro de dépôt: 86420227.0

⑤ Int. Cl.⁴: **A 47 B 97/08**

B 43 L 3/00, B 43 L 15/00

⑯ Date de dépôt: 10.09.86

③ Priorité: 16.09.85 FR 8513855

④ Date de publication de la demande:
01.04.87 Bulletin 87/14

⑧ Etats contractants désignés:
AT BE CH DE FR GB IT LI NL SE

⑦ Demandeur: **VAL-REX Société anonyme:**
Chemin de la Bartheissasse B.P. 8
F-84600 Valreas (FR)

⑦ Inventeur: **Borel, François Xavier André**
Chemin du Lac
F-84600 Valreas (FR)

Tourre, Raymond Jean André
13, rue du Palais Royal
F-84100 Orange (FR)

⑦ Mandataire: **Ropital-Bonvariet, Claude et al**
Cabinet BEAU DE LOMENIE 99, Grande rue de la
Guillotière
F-69007 Lyon (FR)

⑤④ **Tableau de conférencier.**

⑤⑦ - Organisation et informations visuelles.

- Le tableau de conférencier est caractérisé en ce qu'il comprend :

- . une mallette (12) à deux vantaux articulés (13, 14) contenant une liasse de feuilles,
- . des moyens complémentaires (21, 22) de fermeture temporaire prévus près des bords des vantaux,
- . des bords (17, 18) s'élevant à partir des vantaux et présentant des crans (9) pour l'adaptation temporaire d'une règle ou baguette (10).

- Application aux chevalets de conférenciers.

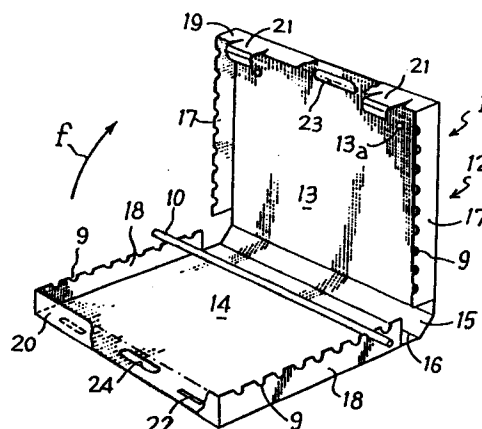


Fig. 1

Description

TABLEAU DE CONFERENCIER

La présente invention concerne un tableau de conférencier comprenant un plateau destiné à supporter au moins une feuille de papier ou similaire et des moyens de maintien en position verticale ou peu inclinée, par rapport à la verticale dudit plateau.

Il est courant, pour un conférencier, d'utiliser un panneau ou plateau permettant l'utilisation de papier comme support d'inscription. Un tel panneau ou plateau peut être posé, suspendu ou monté, de façon amovible ou non, sur un chevalet.

En général, le support d'inscription est constitué par une liasse de feuilles assemblées par leurs bords supérieurs et devant être fixée d'une façon pratique sur le panneau ou plateau.

Si de tels moyens donnent satisfaction pour l'inscription de chiffres, lettres et pour l'écriture, en revanche, ils ne permettent pas de réaliser des tracés géométriques ou des tableaux d'une façon nette et précise.

Par ailleurs, de tels moyens ne permettent pas de procéder très efficacement au stockage, au transport ou à l'archivage des liasses de papier qui subissent, généralement, des dégradations lors de ces phases.

De tels moyens s'avèrent également peu pratiques pour des conférenciers itinérants astreints à utiliser leurs propres moyens d'expression écrite.

La présente invention vise à résoudre le problème général ainsi posé en proposant un nouveau tableau de conférencier particulièrement conçu pour répondre au besoin de facilité de transport, de stockage et d'archivage, tout en offrant une possibilité d'exécution aisée de tracés géométriques.

Pour atteindre les buts ci-dessus, le tableau de conférencier conforme à l'invention est caractérisé en ce qu'il comprend :

- une mallette à deux vantaux articulés contenant une liasse de feuilles,
- des moyens complémentaires de fermeture temporaire prévus près des bords des vantaux,
- des bords s'élevant à partir des vantaux et présentant des crans pour l'adaptation temporaire d'une règle ou baguette.

Diverses autres caractéristiques ressortent de la description faite ci-dessous en référence aux dessins annexés qui montrent, à titre d'exemples non limitatifs, des formes de réalisation de l'objet de l'invention.

La **fig. 1** est une perspective d'une forme de réalisation du tableau.

La **fig. 2** est une vue de face, en position ouverte, du tableau selon la forme de réalisation illustrée par la **fig. 1**.

La **fig. 3** est une élévation d'un élément constitutif de support utilisé en combinaison avec le tableau selon la **fig. 1** ou **2**.

Les **fig. 4 et 5** sont des vues schématiques illustrant certaines positions caractéristiques de l'élément constitutif selon la **fig. 3**.

La **fig. 6** est une perspective montrant, à plus grande échelle, un détail de construction d'un organe constitutif de l'élément selon la **fig. 3**.

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

60

Les **fig. 7 à 9** sont des vues transversales schématiques illustrant certaines phases de mise en oeuvre de l'objet de l'invention, constitué par la combinaison des éléments selon les **fig. 1 et 3**.

La **fig. 10** est une perspective montrant une autre forme d'utilisation du tableau selon la **fig. 1**.

La **fig. 11** est une perspective illustrant, plus en détail, un élément constitutif nécessaire pour l'utilisation du tableau selon la **fig. 1**, tel qu'illustré par la **fig. 10**.

La **fig. 1** montre que, selon l'invention, le tableau **1** de conférencier est constitué sous la forme d'une mallette **12** comportant deux vantaux ou plats **13 et 14** qui sont reliés par un dos **15**. La zone frontière entre les deux vantaux et le dos **15** est définie par deux lignes de pliage **16** parallèles entre elles. Les vantaux **13 et 14** sont pourvus chacun de deux bords parallèles **17 et 18** reliés entre eux pour chaque vantail par un bord transversal **19 ou 20**. Au moins les bords parallèles **17 et 18** sont pourvus de crans **9** qui sont ménagés de façon à se correspondre d'un bord à l'autre. De tels crans **9** peuvent, également, être prévus, bien que cela ne soit pas représenté à la **fig. 1**, sur tout ou partie des bords transversaux et, plus particulièrement, du bord transversal **20**.

La **fig. 1** fait apparaître que le vantail **14** possède une largeur et une longueur légèrement inférieures à celles du vantail **13**, de manière à pouvoir être emboîté à l'intérieur de ce dernier, après pivotement dans le sens de la flèche **f** pour placer le tableau dans la position d'une mallette fermée. Cette position est rendue stable, par l'intermédiaire de moyens de fermeture temporaire qui sont constitués par des languettes **21** prolongeant le bord transversal **19** pour coopérer avec des fentes **22** ménagées, soit dans le bord transversal **20**, soit dans le vantail **14** correspondant.

Les vantaux **13 et 14** présentent, en retrait des bords transversaux **19 et 20** deux lumières oblongues **23 et 24** qui sont ménagées en correspondance, de façon à pouvoir assumer ensemble une fonction de poignée de préhension facilitant le transport manuel de la mallette en position fermée.

Le tableau selon cet exemple de réalisation est destiné à contenir une recharge ou une liasse de feuilles **7** fixée, par l'intermédiaire d'organes d'assemblage **13a** qui peuvent être des boutons pression, des pastilles adhésives, des vis, etc... Ces organes d'assemblage **13a** sont choisis en fonction, notamment, de la matière constitutive de la mallette qui peut former, soit un ensemble jetable après utilisation de toutes les feuilles de la liasse, soit une mallette rechargeable.

L'utilisation du tableau **1**, constitué sous la forme d'une mallette **12**, consiste à ouvrir les vantaux **13 et 14**, comme cela est illustré par la **fig. 2**, pour disposer d'un plan de support continu formé par l'alignement des vantaux **13 et 14** et du dos **15**. Ce plan continu assure le support d'une feuille ou d'une liasse de feuilles **7** qui peuvent alors être utilisées en

tant que support d'inscription lorsque la mallette ouverte est adaptée sur un organe de suspension **25** coopérant avec la lumière oblongue, telle que **23** du vantail occupant la position haute. Cet organe de suspension **25** peut être une patte ou analogue, fixée sur un mur ou une cloison, de manière à permettre une suspension directe de la mallette en position ouverte.

Chaque feuille **7** peut être utilisée en tant que support d'écriture sur lequel il est possible d'exécuter des tracés géométriques ou des tableaux. En effet, une baguette **10** peut être engagée dans deux crans **9** se correspondant pour occuper une position horizontale dans laquelle elle forme alors une règle. La baguette peut aussi occuper une position oblique selon un angle dépendant du décalage relatif entre les crans dans lesquels elle est engagée. Elle peut aussi s'étendre verticalement en coopérant avec un cran **9** du bord **20**.

Les crans **9** peuvent être exécutés en forme de demi-lune selon un rayon supérieur à celui de la section de la baguette **10**. Ces crans **9** peuvent être ménagés sur une partie seulement de la hauteur des bords **8** ou, éventuellement encore, être pratiqués sur toute la hauteur de ces derniers.

La mallette **12** peut, également, être utilisée en tant qu'élément constitutif d'un tableau d'inscription et de présentation, du type chevalet. Dans un tel cas, la mallette **12** est alors associée à une structure porteuse **26** comprenant, selon la fig. 3, un cadre **27**, sensiblement en "U" inversé, dont les montants tubulaires **28** sont associés à des pieds télescopiques réglables **29**. Les montants **28** sont reliés entre eux par une traverse supérieure **30**, ainsi que par une traverse basse **31** formée par une cornière, constituant un réceptacle du type plumier.

Le cadre **27** est associé à un tube **32** articulé sur une chape **33** portée par la traverse supérieure **30**. Le tube **32** est pourvu d'un pied télescopique **34** et son écartement de pivotement, par rapport au cadre **27**, peut être, soit limité par une butée de la chape **33**, soit réglé par une barrette d'écartement.

La structure **26** se présente ainsi comme un trépied de support permettant de disposer le cadre **27** verticalement ou sensiblement verticalement. Ce trépied peut être rangé à plat, comme illustré par les fig. 4 et 5. La traverse supérieure **30** du cadre **27** porte un organe de suspension **35** qui peut être réalisé, comme illustré par la fig. 6, en fil conformé pour définir deux doigts **36** engageables dans deux trous de la traverse **30**. L'organe **35** définit aussi une patte de suspension **37** susceptible de traverser une lumière oblongue **23** ou **24**. Entre la patte **37** et les doigts **36**, l'organe **35** définit un ou plusieurs guides tubulaires **38** ou analogues, permettant d'engager la baguette **10** dans un sens ou dans l'autre, selon une orientation sensiblement horizontale (fig. 3). La baguette **10** peut ainsi être utilisée en tant que bras de suspension pour la présentation d'objets, supports ou produits devant être considérés en relation avec les informations inscrites sur la feuille apparente **7** de la mallette **12** suspendue en position ouverte sur la structure **26**.

Dans le cas illustré par la fig. 6, le guide tubulaire est défini par deux anneaux ouverts formés coaxiale-

ment par le fil. Il peut être prévu de conformer le fil comme montré en traits mixtes pour délimiter une seconde série d'anneaux coaxiaux permettant le support d'une seconde baguette **10**.

Les fig. 7 à 9 illustrent la méthode de suspension de la mallette qui, après ouverture des vantaux **13** et **14** est accrochée, par la lumière oblongue **23**, sur la patte **37**, comme illustré par la fig. 7. Une seconde phase du procédé de mise en place consiste, ensuite, à infléchir le vantail inférieur, notamment **14**, de manière à présenter le bord transversal **20** à l'aplomb de la traverse **31** pour assurer l'engagement de ce bord à l'intérieur du plumier que représente cette traverse, comme cela apparaît à la fig. 8. Les vantaux **13** et **14**, ainsi que le dos **15** peuvent, ensuite, être plaqués sur le plan de support que définissent les montants **28**, afin de constituer par eux-mêmes une surface plane de support dans les meilleures conditions d'exposition ou d'écriture d'une feuille ou d'une liasse de feuilles **7**.

Dans cet exemple d'application, la mallette **12** est réalisée de manière à présenter, une fois ouverte, une longueur à plat correspondant à la mesure séparant l'organe **35** de la traverse **31**. Il doit être considéré, toutefois, qu'une mallette **12** de longueur plus petite pourrait aussi être utilisée en combinaison avec la structure porteuse.

La fig. 10 montre qu'il peut être envisagé d'utiliser le tableau **1**, constitué sous la forme d'une mallette, d'une façon autonome en prévoyant alors de déplier les vantaux **13** et **14** au-delà de leur alignement mutuel avec le dos **15** et de poursuivre cette ouverture pour leur conférer une position relative en "V" inversé. Le maintien des vantaux dans cette position relative est assuré par une barrette entretoise **39** destinée à être engagée dans les lumières oblongues **23** et **24** et présentant des encoches **40** permettant d'établir, avec les bords délimitant ces lumières, un verrouillage stable dans une position d'inclinaison relative des vantaux **13** et **14**.

Dans une telle position, les bords transversaux **19** et **20** constituent, en quelque sorte, des appuis permettant de supporter la mallette en position en "V" inversé sur un plan d'assise et de présentation **41**, tel qu'une table. Une feuille ou une liasse de feuilles supportée par la mallette, occupant la position illustrée par la fig. 10, peut être ainsi utilisée par demi-partie pour l'inscription de signes divers, ainsi que pour l'exécution de tracés géométriques et, notamment, de tableaux ou de lignes, en utilisant, comme dit précédemment, la baguette **10** engagée dans certains des crans **9**.

La constitution du tableau **1** sous la forme d'une mallette présente l'avantage supplémentaire de permettre, sous une forme pratique et peu encombrante, le rangement, le stockage mais aussi l'archivage après utilisation. A cet égard, l'une au moins des faces extérieures de la mallette peut comporter des impressions ou des surfaces délimitées pour faciliter l'apport, par tout moyen convenable, d'informations de classement et d'identification.

L'invention n'est pas limitée aux exemples décrits et représentés, car diverses modifications peuvent y être apportées sans sortir de son cadre.

Revendications

1 - Tableau de conférencier, caractérisé en ce qu'il comprend :

- une mallette (12) à deux vantaux articulés (13, 14) contenant une liasse de feuilles,
- des moyens complémentaires (21, 22) de fermeture temporaire prévus près des bords des vantaux,
- des bords (17, 18) s'élevant à partir des vantaux et présentant des crans (9) pour l'adaptation temporaire d'une règlette ou baguette (10).

2 - Tableau de conférencier selon la revendication 1, caractérisé en ce que l'un au moins des vantaux comporte un troisième bord (20) cranté.

3 - Tableau de conférencier selon la revendication 1, caractérisé en ce que les vantaux présentent, en retrait des bords munis des moyens de fermeture, des lumières oblongues (23, 24) formant poignées de préhension.

4 - Tableau de conférencier selon la revendication 3, caractérisé en ce que l'une des lumières oblongues est ménagée pour la coopération avec une patte de suspension (25, 35).

5 - Tableau de conférencier selon la revendication 4, caractérisé en ce que la mallette est adaptée par l'une des lumières oblongues sur la patte de suspension (35) surmontant un chevalet de support (26).

6 - Tableau de conférencier selon la revendication 4 ou 5, caractérisé en ce que la patte de suspension définit un guide tubulaire (38) d'axe horizontal pour l'engagement d'une baguette.

7 - Tableau de conférencier selon la revendication 5, caractérisé en ce que la mallette (12) présente, en position ouverte, une longueur telle qu'après accrochage sur la patte de suspension (35) d'un chevalet, le bord du vantail inférieur, parallèle à la ligne d'articulation, est emboîté dans une cornière-plumier (31) portée par le chevalet.

8 - Tableau de conférencier selon la revendication 3, caractérisé en ce que les lumières oblongues (23, 24) sont ménagées pour l'adaptation amovible d'une pièce entretoise (39) maintenant les vantaux dans une position d'ouverture en "V" inversé dans laquelle les faces internes des vantaux sont dirigées vers l'extérieur et dans laquelle les bords crantés (19, 20) de ces vantaux, parallèles à leur ligne d'articulation commune, constituent des bords d'appui sur un plan de support.

30

35

40

45

50

55

60

65

4

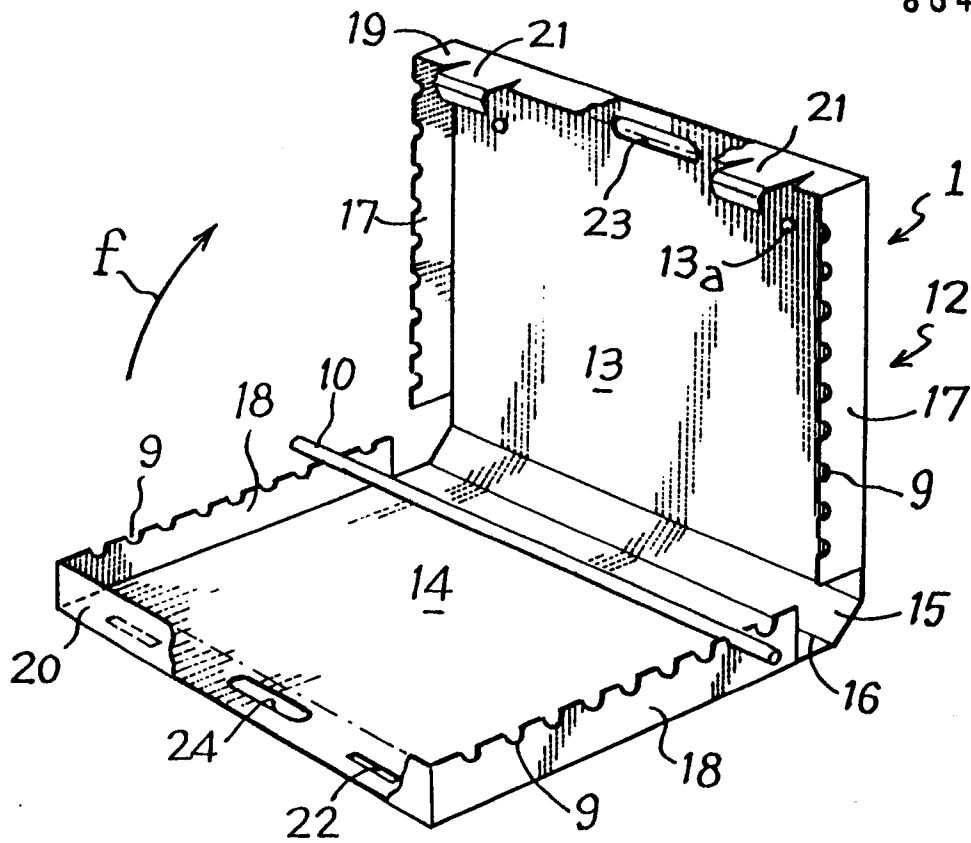
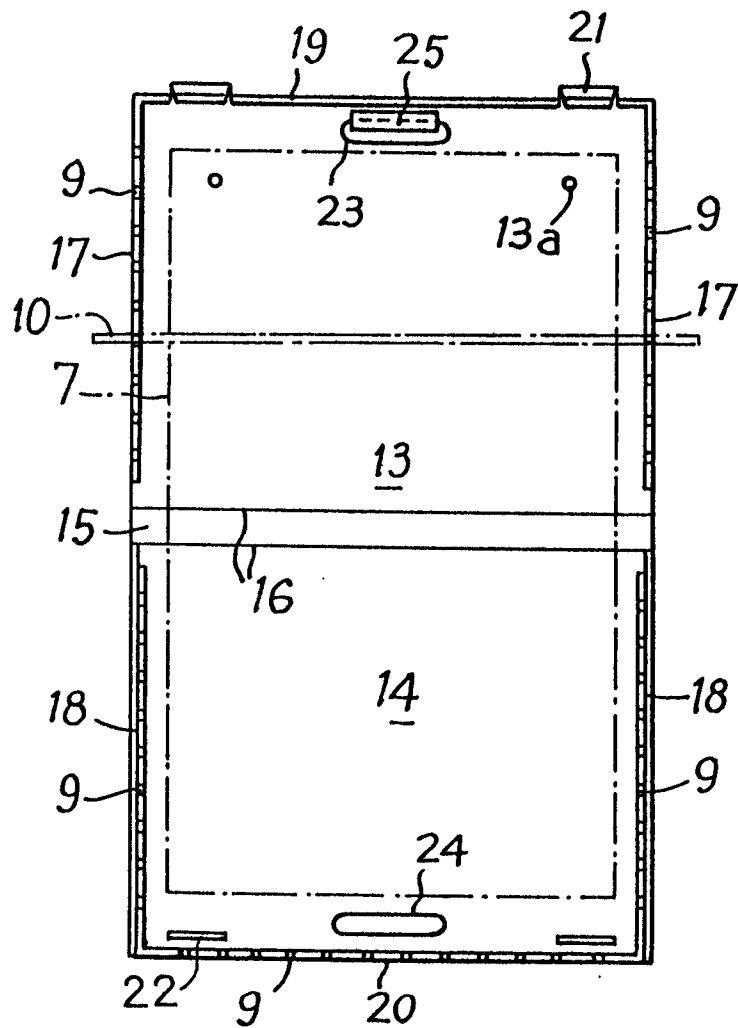


Fig-1



F19.2

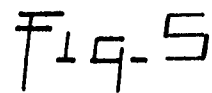
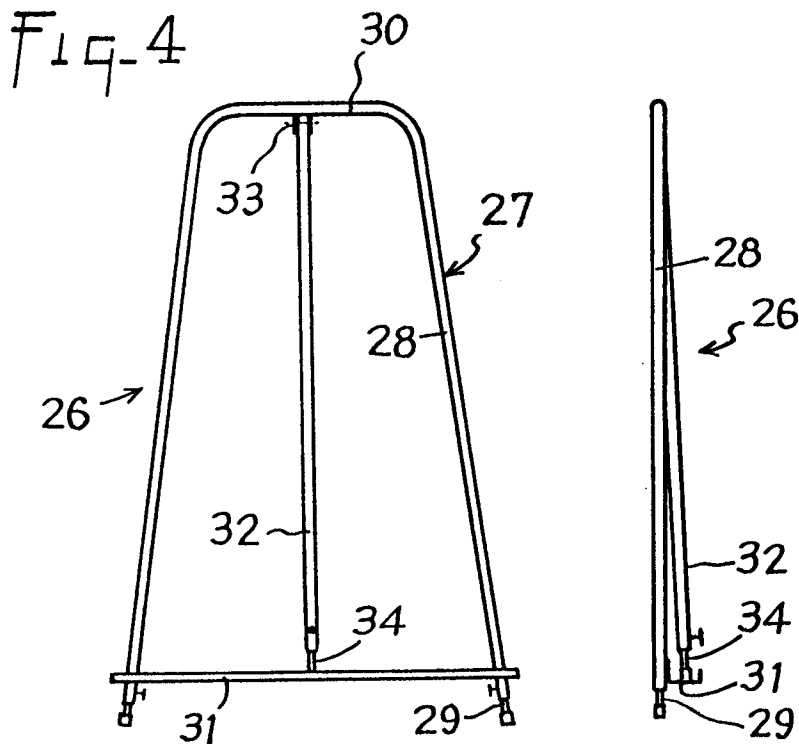
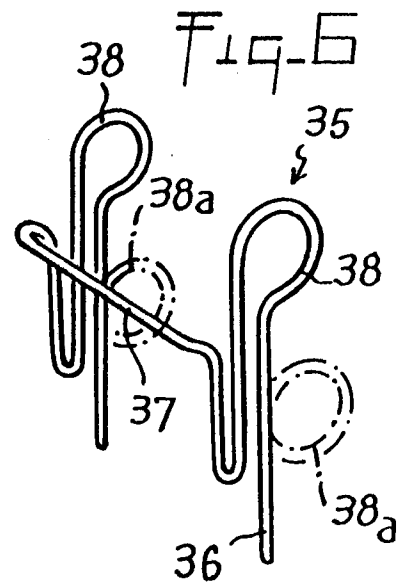
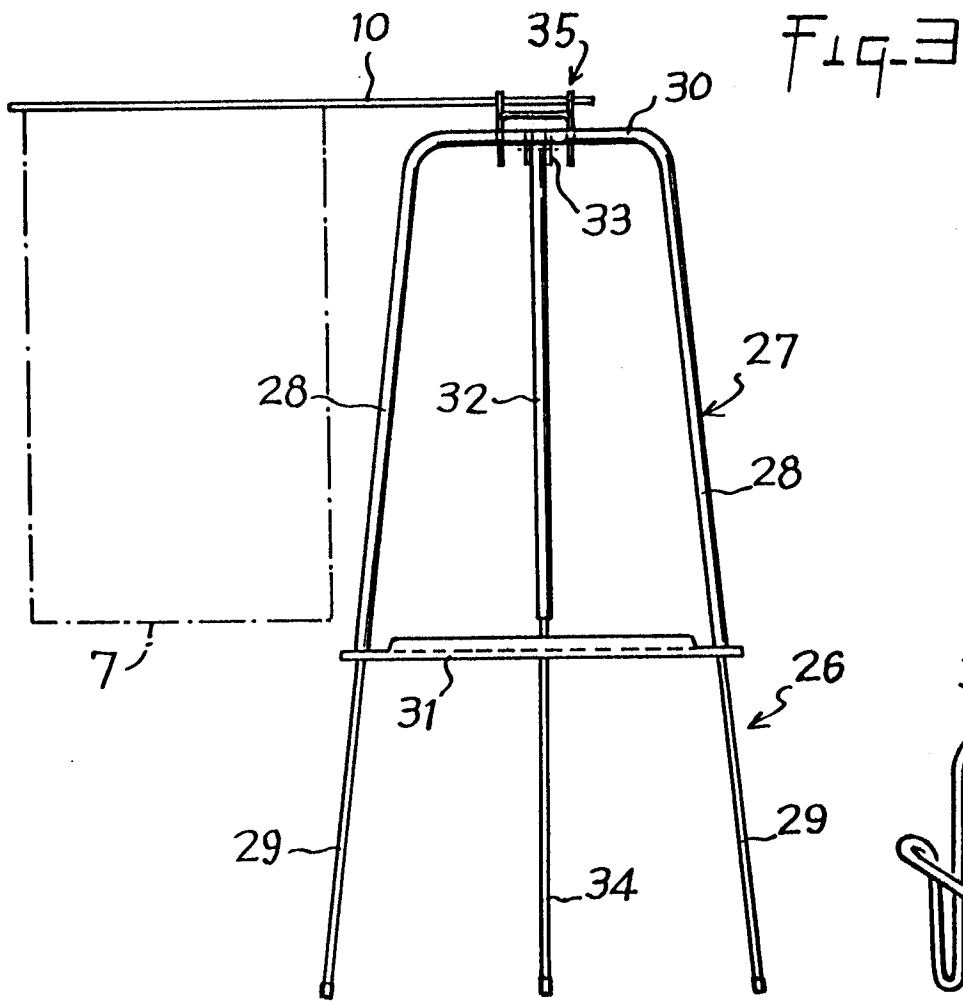


Fig. 7

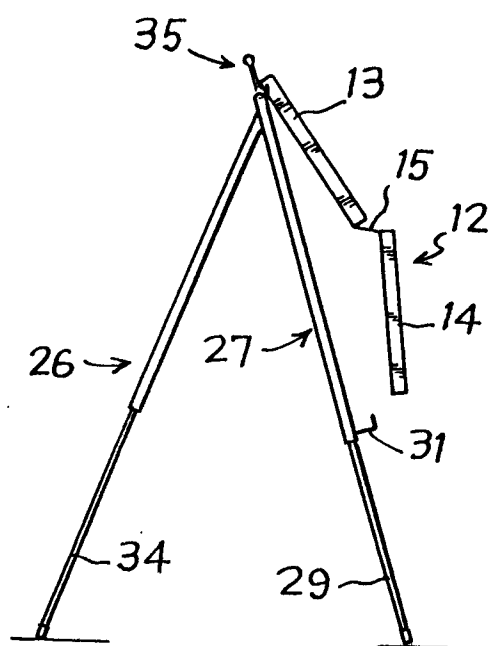


Fig. 8

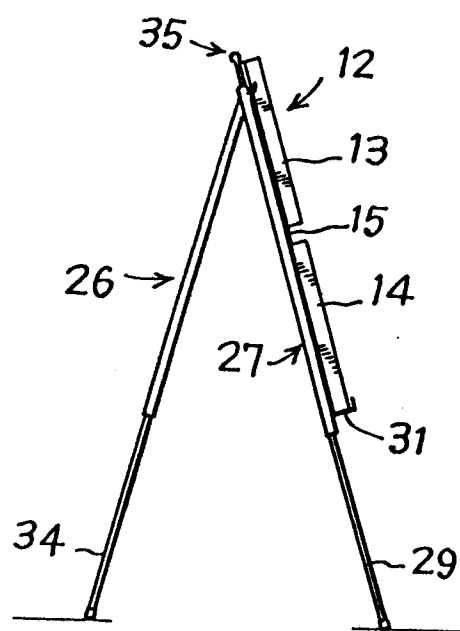
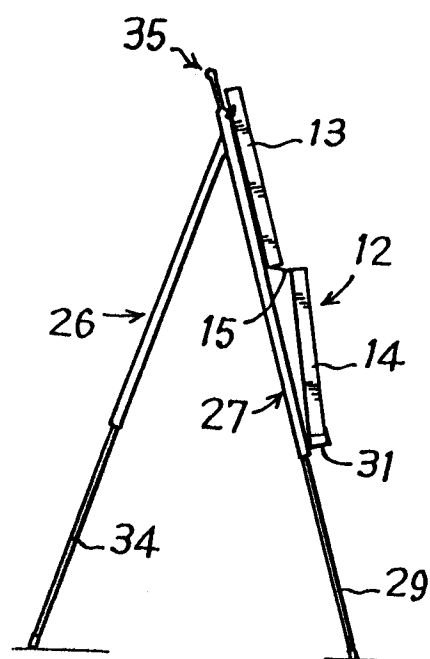


Fig. 9

Fig. 10

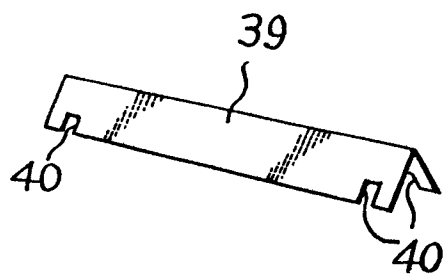
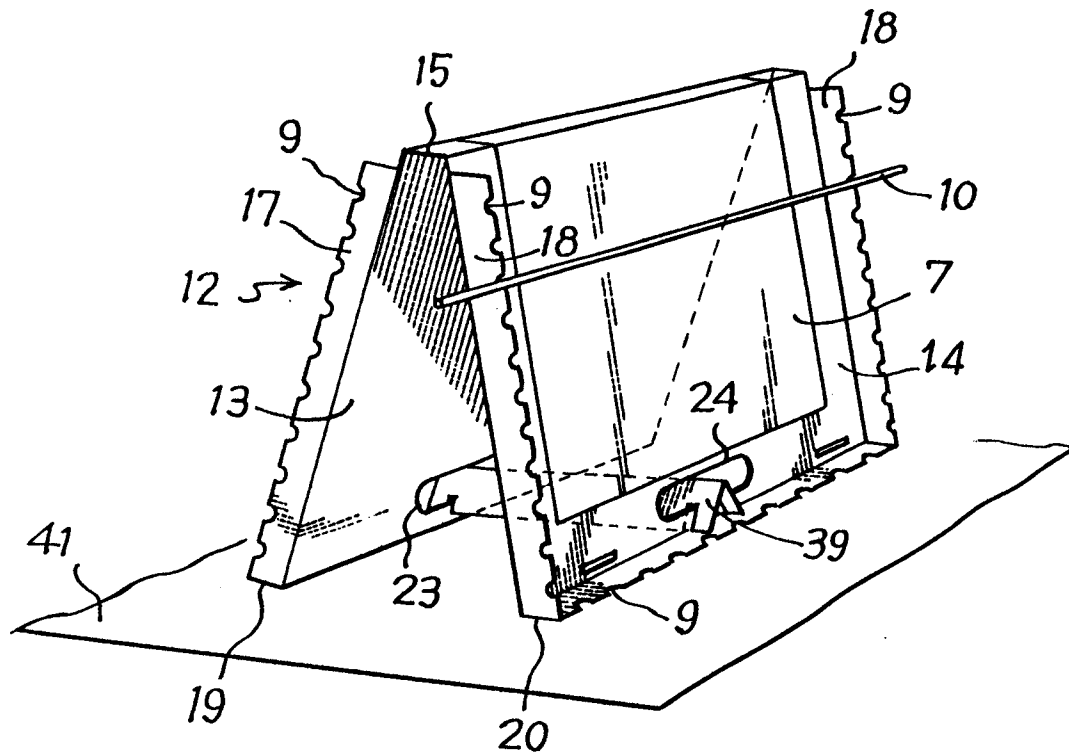


Fig. 11



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 86 42 0227

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 4)
A	US-A-1 507 384 (KNOWLTON) * En particulier page 2, lignes 4-16 *	1	A 47 B 97/08 B 43 L 3/00 B 43 L 15/00
A	CH-A- 138 902 (CALENDARIA AG) * Page 1 *	1	
A	AU-A- 457 029 (KALAMAZOO LTD.) * Pages 2-4 *	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. 4)
			A 47 B B 43 L
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date de l'établissement de la recherche 05-12-1986	Examinateur VAN OORSCHOT J.W.M.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	